

nistère et dans chaque ministère réorganisé, d) à combien évalue-t-on les frais qu'entraîneraient ces nouveaux postes pour chacun des nouveaux ministères et chacun des ministères réorganisés?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse à la question n° 387 est la suivante:

Les transferts et remaniements de fonctions effectués par décrets du conseil adoptés le 22 décembre 1965 ne touchent que des fonctions et un personnel déjà établis. Comme résultat des transferts, il y aura probablement des remaniements de fonctions parmi le personnel des ministères concernés, mais les résultats nets de ces remaniements ne sauraient être prévus pour l'instant. La même chose est vraie des remaniements de cadres qui pourraient découler de l'élaboration de politiques résultant de la réorganisation. La réponse à la partie a) de la question est donc dans la négative et b) ne s'applique pas. Les réponses à c) et d) ne seront pas disponibles avant que les nouveaux cadres n'aient été formés et approuvés pour les ministères intéressés.

LES CLASSES DE PAUVRES

Question n° 437—M. Caouette:

1. Quelle différence le gouvernement voit-il entre un pauvre, un miséreux et un indigent?
2. Dans quelles catégories de revenu se range un particulier que le gouvernement considère comme pauvre, miséreux, indigent et à l'aise?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Le gouvernement n'établit pas de définitions officielles pour différencier les pauvres, les miséreux ou les indigents.

2. Le gouvernement ne fonde pas les degrés de pauvreté sur des catégories de revenus, étant donné que pour déterminer si une personne est pauvre il y a, en plus du revenu, de multiples facteurs qui entrent en ligne de compte.

LE TRANSFERT DU CANAL 3 DE TÉLÉVISION DE BARRIE À TORONTO

Question n° 467—M. Rynard:

La demande soumise pour le transfert du canal 3 de Barrie à la région de Toronto comporte-t-elle une demande d'augmentation de la puissance de la station si le transfert est effectué?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La compagnie Ralph Snelgrove Television Limited demande l'autorisation d'établir une station de radiodiffusion (télévision) à Toronto sur le canal 3, avec une puissance apparente rayonnée de 78,600 watts (vision) et de 39,300 watts (son). La puissance apparente rayonnée

actuelle de la station CKVR-TV de Barrie est de 100,000 watts (vision) et de 50,000 watts (son).

LE CANAL 5 DE TÉLÉVISION—DEMANDE DE PERMIS

Question n° 469—M. Rynard:

1. Quelqu'un a-t-il présenté une demande de permis pour téléviser des émissions au canal 5 dans les régions de a) Barrie, b) Orillia, c) Midland?
2. Dans l'affirmative, qui a présenté cette demande?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. La demande a été présentée par *Ralph Snelgrove Television Limited*.

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN SATELLITE TRANSMETTEUR DE TÉLÉVISION DANS LA RÉGION DE MUSKOKA.

Question No. 471—M. Rynard:

A-t-on soumis une demande quelconque pour l'exploitation d'un satellite transmetteur de télévision dans l'une des régions suivantes, a) Barrie, b) Orillia, c) Midland?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non.

LA RESTAURATION DE LA FORTERESSE DE LOUISBOURG

Question n° 571—M. Prittie:

1. L'architecte en chef des monuments historiques de France a-t-il été invité à Ottawa récemment en vue de discuter de la restauration de la forteresse de Louisbourg?
2. Dans le cas de l'affirmative, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il émis un communiqué à l'occasion de la visite de cet architecte français?
3. Quels ont été les archéologues employés au cours de 1965, relativement à la restauration de Louisbourg?
4. Lesquels ne sont plus au service du ministère?
5. Dans chaque cas, pour quelle raison ne le sont-ils plus?
6. Du nombre des archéologues employés à Louisbourg au cours de 1965, et qui sont toujours au service du ministère, lesquels ont été chargés d'autres fonctions?
7. Les fours du sous-sol du château de Louisbourg ont-ils été détruits, et, dans le cas de l'affirmative, sur l'ordre de qui?
8. A-t-on mentionné aux personnes responsables de la restauration les recommandations de l'UNESCO relatives à la sauvegarde de la beauté et des traits particuliers des paysages et des sites historiques?
9. Quelles précautions prend-on actuellement pour s'assurer qu'aucune des parties de la construction originale ne sera détruite au cours de la restauration?
10. Y a-t-il des enseignes explicatives en français et en anglais sur tous les objets exposés au musée?
11. Combien d'historiens capables de rédiger des brochures et des exposés historiques en français emploiera-t-on à Louisbourg au cours de 1966?